

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 631

Artikel: Refrain connu : après la hausse, la baisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012967>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

631

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 631 25 mars 1982
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
J. Cornuz
Martial Leiter

FEUILLETON

Taux
et intérêts

Domage, avons-nous entendu dire, que le débat sur le taux hypothécaire soit politisé. Ça veut dire quoi, «politisé»? Les banques passent entre elles des accords de type convention cartellaire, par région. La concurrence est donc éliminée. Puisque la discussion ne surgit pas du jeu de la concurrence, auquel on se réfère par ailleurs, d'où viendra-t-elle? D'interventions politiques, de la pression de l'opinion publique.

Bien sûr, quand «on» regrette que le débat soit politisé, on sous-entend que «les autres» flattent l'intérêt de leur clientèle selon la pente la plus facile et que cesse la discussion raisonnable...

Argument curieux! Car une des causes de l'assèchement des liquidités bancaires a été la possibilité de placer sur le marché international à des taux quasi usuraires. M. de Weck, nous l'avons déjà relevé dans DP, estimait qu'il était du devoir des banques, dévouées à leur clientèle, d'offrir leurs services pour ces placements extra-nationaux. Dans l'intérêt du client! Là, l'intérêt est donc jugé légitime, l'intérêt de celui qui joue sur le marché financier; et pourquoi dès lors l'intérêt de celui qui tente d'ouvrir les yeux à un locataire ne serait-il pas tout aussi respectable?

Mais encore, objectera-t-on, l'investisseur financier s'inscrit dans un jeu où il peut être à la rigueur perdant alors que le contestataire politique se situe hors de ce jeu...

Tentative ordinaire des spécialistes de vous enfermer dans leurs cercles de références.

La discussion publique a démontré que la règle unique invoquée pour justifier la hausse, la sacro-sainte loi de l'offre et de la demande, était partielle.

A été mise en évidence, à cette occasion, la formidable épargne liée à la prévoyance professionnelle, suffisante pour ravitailler le pays.

Certes, cette épargne-là, aussi, doit être rétribuée de manière à couvrir correctement les rentes. Pourtant, ce qui importe dans cette perspective n'est pas le profit maximum, mais la garantie de longue durée d'un rendement légèrement supérieur au «taux technique» (en principe: 4%) des caisses.

A été invoqué alors (car le débat a fini par se diversifier) l'inflation qui exige l'adaptation des rentes, qui pousse donc au meilleur rendement possible

SUITE ET FIN AU VERSO

REFRAIN CONNU

Après la hausse,
la baisse

A l'heure actuelle, moins d'un mois après la dernière — et si contestée — augmentation du taux hypothécaire, il apparaît déjà clair que les banques, cantonales et autres, vont faire marche arrière dès le 1^{er} juillet prochain. A cette date, le taux des nouvelles hypothèques sera ramené au taux dès lors unifié de 6%.

Où l'on découvrira que, malgré ses services tant décriés et peut-être grâce à son instinct très sûr, Willy Ritschard avait raison.

Où les locataires d'immeubles neufs se verront sans aucun doute gratifiés d'une circulaire annulant la hausse prévue.

Où les propriétaires d'un logement récent ou en construction pourront un peu respirer — et aller quand même en vacances?